

Zone de rencontre

Fiche FC07

**PIÉTONS
PRIORITAIRES**

**UN ESPACE DE
SÉCURITÉ**



- > Les piétons sont prioritaires
- > Limitation de vitesse à 20 km/h pour les véhicules motorisés
- > Tous les véhicules sont autorisés à y circuler (voiture, vélo, bus...)



La zone de rencontre permet de faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les piétons et les véhicules. Il s'agit d'une ou d'un ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers : piétons, vélos, trottinettes, voitures...

Une zone de circulation partagée

> Dans cette zone, les piétons sont prioritaire, ils peuvent circuler sur la chaussée sans y stationner.

> La vitesse des véhicules motorisés y est limitée à 20 km/h. Le stationnement et l'arrêt des véhicules motorisés ne sont possibles que sur les espaces aménagés à cet effet.

> Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.

